

Conseil Municipal du 14 novembre 2019

- Compte-rendu -

En préambule du Conseil Municipal, une présentation des principes de coloration pour la campagne d'embellissement du centre-bourg a été faite.

1- Règlement d'attribution de subventions campagne d'embellissement du bourg

Afin d'enclencher la dynamique de coloration du centre bourg, la commune de Guilers décide de mettre en œuvre un dispositif incitatif d'aides financières. Ainsi, les propriétaires et commerçants de la zone concernée pourront bénéficier d'une subvention pour entreprendre des travaux de mise en valeur de façades. *Le Conseil Municipal à l'unanimité, a adopté le règlement de campagne d'embellissement du bourg; a autorisé le Maire à signer tout document utile à la bonne exécution de la présente délibération et d'autoriser le Maire à solliciter tout concours ou subvention.*

2- Mandat spécial dans le cadre du congrès des Maires

Cette délibération annule et remplace la délibération CM 2019/44 du 27 juin 2019 ; Considérant que les frais engagés pour la participation au congrès des maires rentrent dans le cadre de la définition du mandat spécial. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accordé un mandat spécial aux élus désignés, dans le cadre du congrès des Maires qui aura lieu à Paris du 19 au 21 novembre.*

3- Décision modificative au budget principal n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications apportées au Budget Principal.

4- Créances éteintes

La trésorerie de Brest métropole nous a fait parvenir un état relatif à des créances irrécouvrables. Suite à une procédure qui a conduit à un effacement de dettes, il convient d'admettre ces créances. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis ces créances d'un montant total de 193,59 € au titre de créances éteintes.*

5- Décision modificative n°1 au budget annexe « Les Hauts de Kéruzanval »

Des travaux supplémentaires d'aménagement et de plantation des talus en entrée de ville sont nécessaires. Afin de faire face à cette dépense imprévue, les crédits en dépenses doivent être augmentés et une recette complémentaire doit être inscrite. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications de crédits présentées.*

6- Lotissement « Les hauts de Kéruzanval » Proposition avenant lot 4

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2015, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs au lotissement communal, les Hauts de Keruzanval. Le déroulement du chantier a montré un problème d'aménagement du talus existant. Une proposition a été demandée par le maître d'œuvre à Paysages d'Iroise, titulaire du lot 4. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de cet avenant et a autorisé le Maire à le signer.*

7-Acquisition d'un bien situé 27 rue Charles Le Hir

La Commune envisage l'acquisition d'une propriété bâtie, située 27 rue Charles Le Hir à Guilers, appartenant à Monsieur Guy Cariou demeurant 47 rue Henri Delavallée à Brest. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition de cette propriété, cadastrée section B1, parcelles n°127 et n°283, pour une contenance totale de 194 m², au prix de 150 000 €, les frais liés à cette transaction étant à la charge de la commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.*

8- Acquisition à titre gratuit de l'espace en stabilisé rue du Souvenir Français

Pour une meilleure gestion de l'espace public, la Commune envisage l'acquisition à titre gratuit d'une placette située rue du Souvenir Français, au sein du lotissement Parc Kerjezequel 3. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition à titre gratuit de cet espace, les frais liés à cette transaction étant à la charge de la commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.*

9- Demande de subvention « les amis de Kérébars »

L'association « Les Amis de Kerebars » a présenté sa demande de subvention annuelle. Il convient de leur accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 211€. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ce montant et en a autorisé le versement.*

10-Tarifs de la saison culturelle 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2020.

11- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2018

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.

12- Rapport d'activités et développement durable 2018 Brest métropole

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.

13-Ouverture dominicale

Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, celui-ci peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le calendrier des ouvertures dominicales proposées pour la commune de Guilers à savoir, les dimanches 27 septembre 2020, 20 décembre 2020 et 27 décembre 2020.*

14- Motion Face à la délinquance

Ce point sera représenté lors d'un prochain conseil municipal.